

29 juin 2017 -13:05

Rapport 2017 du Conseil supérieur de l'emploi: allongement et qualité des carrières professionnelles

L'économie belge crée de nombreux emplois: 59 000 en termes nets en 2016 et entre 82 000 et 105 000 attendus pour les années 2017 et 2018 selon les dernières projections de la Banque Nationale de Belgique et du Bureau fédéral du Plan.

Le secteur marchand est redevenu le principal créateur d'emplois salariés. Les effectifs des services non-marchand continuent eux-aussi à croître mais à un rythme moindre que dans les années d'après crise. Enfin, l'emploi dans les administrations publiques et l'enseignement a encore légèrement augmenté en 2016, il devrait se réduire dans les prochaines années. Le taux de chômage harmonisé est passé de 8,6 % en 2015 à 7,9 % en 2016 et à 6,8% en avril 2017. Selon les prévisions du BFP, il baisserait jusque 6,6 % en 2018. En Flandre, au quatrième trimestre de 2016, le taux de chômage était de 4,1 %. En Wallonie et à Bruxelles aussi le chômage est en recul, il y concerne toutefois encore respectivement 10,1 % et 16,1 % de la population active. Au total, le pays comptait 504 000 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en mai 2017, dont 211 000 en Wallonie, 202 000 en Flandre et 91 000 à Bruxelles. En mai 2017, on ne dénombrait pourtant pas moins de 50 000 offres d'emploi en suspens, dont 38 000 en Flandre, 6 500 en Wallonie et 5 500 à Bruxelles. Les entreprises signalent de plus en plus une insuffisance de main d'œuvre qualifiée par rapport à leurs besoins. Les créations d'emploi sont donc inférieures aux possibilités. Actuellement à 67,7 %, le taux d'emploi des 20 à 64 ans reste éloigné de l'objectif 2020 de 73,2 %. Selon le Bureau fédéral du Plan, il ne dépassera pas 70 % à cette date. Ce résultat s'explique en grande partie par une participation au marché du travail structurellement plus faible des jeunes et des 55 ans et plus que dans plusieurs de pays de référence et par la crise financière. Le taux a stagné à 67,2 % de 2011 à 2015. Au niveau régional, la Flandre se démarque par un taux d'emploi plus élevé que dans les deux autres régions (72 % contre 62,6 % en Wallonie et 59,8 % à Bruxelles en 2016). On notera toutefois la progression importante de la Région wallonne et bruxelloise puisque chacune est parvenue à augmenter son taux d'emploi de plus d'un point de pourcentage par rapport à 2015. C'est dans ce contexte que notre pays doit sans plus tarder se préparer à répondre aux multiples défis que pose le vieillissement de la population.

C'est pourquoi, le Conseil supérieur de l'emploi recommande spécifiquement de:

- Réduire drastiquement le nombre de jeunes de moins de 25 ans qui ont quitté le système éducatif, mais qui n'ont pas d'emploi et qui ne suivent pas de formation, en faisant tout ce qui est nécessaire pour que la garantie jeunesse soit concrètement mise en œuvre à court terme, en intégrant la formation en alternance et en multipliant les stages en entreprise à tous les niveaux de l'enseignement.
- Mettre en place, tant dans le secteur public que dans le privé, les outils de formation continue nécessaires pour assurer l'employabilité tout au long de la carrière, en particulier des personnes faiblement qualifiées, en créant un compte carrière qui intègre: 1) un inventaire des expériences professionnelles, 2) un passeport formation, 3) un bilan des compétences et des talents, 4) un compte individuel de formation et 5) un plan de développement personnel.
- Revoir les procédures des licenciements collectifs pour accélérer, et prolonger, la mise en œuvre des activations et de l'outplacement qui ont largement démontré leur efficacité.
- Favoriser une action préventive pour limiter les risques liés aux métiers lourds et, autant que possible, organiser la réinsertion professionnelle des personnes en situation d'invalidité.

- Retarder l'âge de départ effectif à la pension en appliquant sans tarder la réforme des pensions sur la base d'un système à points, en n'attendant pas 2030 pour atteindre le seuil des 67 ans pour la pension légale et en généralisant le système de pension complémentaire du second pilier.

Pour atteindre ces objectifs, Le Conseil recommande que les autorités fédérales, communautaires et régionales se concertent. Dans le respect des compétences respectives et des choix politiques de chacun, un effort de communication et de coordination doit permettre d'optimiser le design des mesures projetées, pour que les efforts d'une entité ne nuisent pas à une autre, mais profitent à tous. Un suivi et une évaluation systématiques des politiques publiques sont absolument indispensables afin de contrôler leur efficacité par rapport aux objectifs visés et en termes d'économie des moyens budgétaires utilisés, en comparant leurs résultats à ceux d'un groupe de pays de référence performants. Le Conseil est prêt à mener ces procédures, en y associant les milieux académiques.

Le rapport ainsi que la présentation peuvent être téléchargés sur le [site web du SPF Emploi](#).

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
02 233 41 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner
Attachée Direction de la communication
0494 69 32 01
anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure
Diensthoofd Directie van de communicatie
0485 83 70 57
Sandy.deseure@werk.belgie.be